

ce qui est très précieux, et de prêter des fonds. Ces prérogatives ne seraient peut-être pas si mauvaises si elles étaient réparties entre beaucoup de gens. Mais depuis quelques années nous avons vu fusion sur fusion et les directeurs de banques, d'après leurs témoignages, sont d'avis que le fusionnement va continuer. L'un d'entre eux a même dit qu'il était bon d'absorber les banques peu solides. Mais en attendant la fusion générale on a l'Association des banquiers, qui est reconnue officiellement, et qui revient à peu près à la même chose que la fusion, car on nous informe que les taux d'intérêt ont été fixés à la suite d'un arrangement conclu entre les membres de cette association. On a donc un petit groupe, presque un syndicat, qui fixe les taux d'intérêt et les conditions auxquelles l'argent peut être prêté. Mais une chose peut-être encore plus grave que cela, c'est le système d'après lequel les administrateurs des banques font en même temps partie des bureaux de direction d'institutions financières auxiliaires et de diverses sociétés industrielles. Je ne sais pas que ce soit du nouveau pour mes honorables collègues, mais si nous n'en avons pas eu connaissance auparavant, la chose nous a été clairement démontrée au cours de l'enquête faite par le comité des banques.

Tout dernièrement, je parcourais l'*Annual Canadian Financial Review*, revue financière annuelle. L'étude de cette publication révèle certains faits que je tiens à communiquer au comité. Je cite l'édition du mois de juin 1922. Je constate que parmi les têtes dirigeantes dans le domaine des banques se trouvent plusieurs personnages qui occupent en même temps un rang assez élevé dans les cercles ministériels. Peut-être devaient-ils s'y attendre. Je remarque que plusieurs d'entre eux ont la particule "sir" précédant leur nom. Sous l'ancien régime ils étaient considérés comme les plus honorables et les plus dignes d'entre les citoyens du Canada.

Je remarque que plusieurs d'entre eux sont en vue dans l'enseignement, dans les cercles militaires et dans toute la vie sociale du pays. C'est aussi, sans doute, une chose à laquelle on devrait s'attendre. Je ne blâme pas ces personnes à cause de la distinction qu'elles ont atteinte; mais je voudrais démontrer que ces hommes, parce qu'ils ont acquis un monopole du crédit financier du pays, se sont trouvés à même de dominer beaucoup de nos entreprises industrielles et commerciales. Prenons, par exemple, la banque de Montréal. Cette banque est généralement connue comme banque du gouvernement parce qu'elle fait une grande partie des transactions du gouvernement. Le président est sir Vincent Mere-

[M. Woodsworth.]

dith, de Montréal, et je vois qu'il est aussi directeur de la compagnie du Pacifique-Canadien,—rivale de notre réseau national.—Il est aussi président de la Royal Trust Company et directeur de la Guarantee Company of North America. Le comité comprend donc que voici un groupe de compagnies dans lesquelles un seul individu peut exercer une grande influence. Permettez-moi de citer à ce sujet un paragraphe pris dans un livre écrit il y a plusieurs années par le juge Brandeis, de la cour suprême des Etats-Unis. Il dit:

Une disposition semblable devrait empêcher les directeurs, fonctionnaires ou employés des institutions bancaires d'agir en qualité de directeurs, fonctionnaires ou employés de compagnies d'assurance-vie. L'enquête Armstrong a démontré qu'en 1905, les compagnies d'assurances-vie constituaient le plus puissant facteur de la concentration financière... et, maintenant, au lieu de voir le compagnies d'assurances-vie influencer les banques et les sociétés d'administration, ce sont celles-ci et les banques qui contrôlent les compagnies d'assurance-vie.

Plus loin il ajoute:

L'absorption et le contrôle de l'argent des autres et des affaires des autres sont les principaux facteurs qui permettent l'extension du trust de la finance.

Il y a quelques semaines, je me suis donné la peine d'examiner une liste des actionnaires de plusieurs des principales banques du Canada. Il est parfaitement vrai que les hommes riches ne détiennent pas un grand nombre d'actions et il est aussi vrai qu'un nombre considérable d'actions appartiennent à des gens relativement pauvres. C'est le point que je voulais faire ressortir, c'est-à-dire que les économies de gens relativement pauvres se trouvent réunies dans les banques et que la direction de ces institutions est confiée à un groupe très restreint.

Le nom suivant que je trouve sur la liste des directeurs est celui de sir Charles Gordon, G.B.E., vice-président, de Montréal. Il est aussi directeur de la Royal Trust. Je fais observer en passant que les mêmes noms se retrouvent en groupes,—une domination évidente de certains groupes.—Il est aussi président de la Dominion Textile Company, président de la Montreal Cottons, président de la Montreal Cotton Company, président de la compagnie Penman, c'est-à-dire de compagnies fabriquant beaucoup d'articles indispensables à tous les ménages et qui sont plus ou moins privilégiées, grâce au tarif du gouvernement du Canada. De plus, il est directeur de la Ogilvie Flour Mills, qui nous donne le pain. Il est encore directeur de la Tuckett Tobacco Company, fabriquant un de nos articles de luxe. Il est directeur de la Canadian Con-